

■ **Décision n° 2023-777**  
**Culture**

**Direction de l'enfance**

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil fait appel, dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil, à Madame Edwige CHIROUTER, pour animer des temps de formation pour les équipes éducatives et des ateliers de philosophie enfants et adultes, du 1er septembre 2023 au 28 juin 2024.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec madame Edwige CHIROUTER, sise 15 route de Milon, AMNE EN CHAMPAGNE (72 540), pour la réalisation des interventions susmentionnées.

Article 2 : de verser à Madame Edwige CHIROUTER le montant de la prestation fixé 6 300 euros HT (non assujetti à la TVA).

Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Jean-Claude VILLEMAIN



Creil, le 12 décembre 2023

Date de notification : 26 DEC. 2023

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 26 DEC. 2023